

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'ACEFO À ENBRIDGE GAZ QUÉBEC (« EGQ »)

NOMBRE DE CLIENTS

1. **Référence :** B-0009, EGQ-2, document 1.2.1, page 2, note 4.

Préambule :

« (4) En comparaison avec les données prévisionnelles (cause 2024), le nombre moyen de clients résidentiels est inférieur de 584 clients au réel. Cet écart résulte d'une addition de clients moins importante que prévue en 2024.

En comparaison avec l'année précédente (fermeture 2023), le nombre moyen de clients résidentiels de l'année 2024 a augmenté de 106 clients alors que l'augmentation nette prévue au budget était de 483 clients. L'écart résulte d'une addition de clients moins importante que prévue » (Nous soulignons).

Demande :

1.1 Pour chacune des trois valeurs soulignées au préambule, veuillez indiquer le nombre d'additions de clients et le nombre de retraits de clients qui mènent aux valeurs nettes mentionnées.

2. **Référence :** B-0009, EGQ-2, document 1.2.1, page 2, note 5.

Préambule :

« (5) En comparaison avec les données prévisionnelles (cause 2024), le nombre moyen de clients commerciaux est supérieur de 16 clients au réel.

En comparaison avec l'année précédente (fermeture 2023), le nombre moyen de clients commerciaux de l'année 2024 a augmenté de 63 clients. »

Demande :

2.1 Pour chacune des deux valeurs soulignées au préambule, veuillez indiquer le nombre d'additions de clients et le nombre de retraits de clients qui mènent aux valeurs nettes mentionnées.

CHARGES D'EXPLOITATION

3. Référence : B-0010, EGQ-2, document 1.3, page 2, note 6.

Préambule :

« (6) Le dépassement budgétaire du service de l'administration est principalement liée aux salaires 277 (000)\$, Bonification 136 (000)\$, avantages sociaux de 111 (000\$), frais de déplacements et représentation 86 (000)\$, Frais professionnels - comptabilité, impôts et vérification 44 (000) et, location des locaux et bureaux 134 (000)\$, desquels est déduite l'allocation aux activités non-réglées de ces écarts. »

Demandes :

- 3.1** Pour chacun des six montants mentionnés au préambule, veuillez indiquer le montant qui a été déduit pour tenir compte de l'allocation aux activités non-réglées.
 - 3.2** Veuillez justifier chacun des six dépassements budgétaires mentionnés au préambule, notamment dans un contexte où EGQ n'a pas rencontré son rendement pour la même période.
-

4. **Référence** : B-0010, EGQ-2, document 1.3.1, page 2, note 1.

Préambule :

« **(1) Salaires**

Globalement, les salaires réels 2024 ont augmenté de 12% par rapport à 2023. Cette augmentation est expliquée par l'augmentation annuelle des salaires/promotions, ainsi que l'ajout de postes (voir pièce GI-2, document 1.3.3), contrebalancés par les postes vacants et autres mouvements de personnels. La variation par centre de coût se détaille comme suit : [...] » (Nous soulignons)

Demande :

4.1 Veuillez fournir le taux de postes vacants observé pour chacune des années 2023 et 2024 mentionnées à la référence.

5. **Références** : (i) B-0010, EGQ-2, document 1.3.1, page 2, note 4;
(ii) B-0020, page 2.

Préambule :

- (i) « **(4) Bonification**

*Le calcul des bonis est effectué par le service des Ressources humaines et est hautement confidentiel.
Le montant alloué à la bonification découle de l'atteinte d'objectifs corporatifs.
» (Nous soulignons)*

- (ii) «

Enbridge Gaz Québec Sommaire des indices de qualité et performance réelle 2024			
Indices de qualité	Indices de performance	Pondération	Performance réelle 2024
Entretien préventif	Respect du programme d'entretien préventif	20 %	100 %
Rapidité de réponse aux situations d'urgence	Réponse à l'intérieur d'un délai maximal de 35 minutes	20 %	97,19 %
Fréquence de lecture des compteurs	Pourcentage des compteurs lus selon la politique	20 %	94,51 %
Rapidité de réponse aux appels téléphoniques	Réponse aux appels téléphoniques en 30 secondes ou moins	20 %	89,42 %
Satisfaction de la clientèle ⁶	Pourcentage du niveau de satisfaction envers la prestation de service	20 %	89 %
Indice global (moyenne pondérée)			94,02 %

»

Demandes :

- 5.1 Veuillez indiquer le pourcentage du montant alloué à la bonification dont il est question à la référence (i) qui est basé sur les indices de qualité et performance apparaissant à la référence (ii).
- 5.2 Veuillez indiquer le pourcentage du montant alloué à la bonification dont il est question à la référence (i) qui est basé sur des objectifs corporatifs spécifiques à EGQ autres que les indices de qualité et performance apparaissant à la référence (ii).
-

6. **Référence :** B-0010, EGQ-2, document 1.3.1, page 3, note 5.

Préambule :

« **(5) Autres avantages sociaux**

Plusieurs raisons expliquent cette hausse des avantages sociaux. Premièrement, les contributions gouvernementales ont augmenté de 189 (000\$) [...]. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 6.1 Veuillez décrire en quoi consistent les contributions gouvernementales dont il est question à la référence.
 - 6.2 Veuillez fournir la valeur prévue et la valeur réelle pour les contributions gouvernementales dont il est question à la référence et menant à l'augmentation observée de 189 (000\$). Veuillez justifier une telle augmentation et expliquer pourquoi elle n'était pas prévue lors de la cause tarifaire.
-

7. **Référence** : B-0010, EGQ-2, document 1.3.1, page 3, note 6.

Préambule :

« (6) Matériel et fournitures – général

Cet écart budgétaire s'explique par un remplacement plus accrue des compteurs pendant l'année 2024, par des dépenses du Marketing comptabilisées dans cette catégorie tandis que le budget a été prévue dans la catégorie Marketing, et par la comptabilisation de certains éléments capitalisables dans les charges d'exploitation dont l'ajustement sera fait en 2025. » (Nous soulignons)

Demandes :

- 7.1 Veuillez fournir la valeur prévue et la valeur réelle pour chacun des trois éléments soulignés au préambule.
- 7.2 Veuillez justifier, tel que mentionné à la référence, que des dépenses du Marketing aient été comptabilisées dans la catégorie « *Matériel et fournitures – général* » alors que le budget a été prévu dans la catégorie « *Marketing* ».
-